

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE

ÉCOLE : ÉCOLE MATERNELLE LAYET BOUTONNIER Adresse : 55, chemin de Valbois - Cidex 401 06330 ROQUEFORT-LES-PINS	DATE : 19 OCTOBRE 2021
--	--------------------------------------

PARTICIPANTS :

- **Membres titulaires :**

- **Représentants élus des parents d'élèves :** Mme Christelle AZIADJONOU, M. Mickaël BONGERS, Mme Nelly GALBOIS, Mme Sabrina MARQUES, Mme Natacha MIANO. Mme Claire MIGRAINE, Mme Sandrine RAULT, Mme Christiane TUMORTICCHI et Mme Lysiane YEUNG
- **Equipe éducative :** Mme Priscilla BOER, Mme Violaine COTTIN, Mme Elisabeth DEBORDE, Mme Marie-Cécile GERARD, Mme Emilie GERMAIN, Mme Caroline LARCHER, Mme Lauriane LA SPESA, Mme Sandrine TARDIF, Mme TENA BOTTERO et Mme Nathalie WATRIN
- **Représentants de la Mairie :** Mme Samira DEMARIA (Adjointe Vie Scolaire), M. Michel ROSSI (Maire) et M. Greg CANU (Responsable du Service Jeunesse)

- **Autres personnes présentes :**

Mme Elise AZNAVOURIAN, Présidente de l'Association La Tirelire

EXCUSÉS :

- **Membres titulaires :**

- **Représentants élus des parents d'élèves :** Mme Florie AIMÉ, Mme Florence CHALMIN, M. Sylvain CHEYREZI, Mme Florence GROENEVELT, Mme Anissa KRIFA et Mme Laura OLLER
- **Equipe éducative :** Mme Laura ARMENIER, Mme Emmanuelle MALLET et M. Philippe SOLER
- **Représentants de la Mairie :**

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation des différents membres du Conseil d'École
2. Bilan de la rentrée
3. Bilan des élections des représentants des parents d'élèves
4. Vote du règlement intérieur de l'école pour 2021-2022
5. Point sur la sécurité
6. Point sur les travaux réalisés et à venir
7. La coopérative scolaire

8. Activités, projets et fêtes à venir
9. Activités de l'APE - La Tirelire pour 2021-2022
10. Questions diverses

POINTS ESSENTIELS DE LA RÉUNION :

1. Présentation des différents membres du Conseil d'Ecole

- Le Conseil d'Ecole réunit les représentants de la communauté éducative, il est composé des membres suivants :
 - Le directeur de l'école, qui est président
 - Deux élus de la Mairie : le maire ou son représentant et un conseiller municipal
 - L'équipe pédagogique de l'école
 - Un des maîtres du RASED
 - Les représentants des parents d'élèves élus en nombre égal à celui des classes de l'école
 - Le D.D.E.N = Délégué Départemental de l'Education Nationale => il n'y a personne de désigné pour notre école maternelle
 - L'Inspecteur de l'Education Nationale
- Assistent avec voix consultative pour les affaires les intéressant :
- autres personnes du RASED : psychologue scolaire, maîtres E, F, ...
 - médecin ou infirmière scolaire
 - médecin ou infirmière de PMI
 - Assistant de service social
 - ATSEM

Ce conseil donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire. Il vote le projet d'école, tous les 3 ans ainsi que le règlement intérieur de l'école, annuellement. Le projet d'école a été voté l'an passé et court jusqu'en 2024. Quant au règlement intérieur, son vote est inscrit à l'ordre du jour de ce soir.

- Tour de table : les différents participants se présentent
- Signature de la feuille d'émargement

2. Bilan de la rentrée

EFFECTIF ET REPARTITION DES ELEVES

Pour 2021-2022 : 232 élèves admis à l'école en cette rentrée (2 élèves de P.S. ne se sont pas présentés) vs 254 élèves admis à la rentrée dernière et 262 en fin d'année dernière. 22 élèves de moins qu'à la rentrée dernière et malgré une grosse inquiétude pas de fermeture de classe post-rentrée, toujours 10 classes cette année. La répartition des élèves est la suivante :

- 3 classes de P.S. : Abeilles = 23 élèves, Oiseaux = 22 et Poissons 22
 - 3 classes de M.S. : Coccinelles = 24 élèves, Ours = 25 et Pandas = 25
 - 4 classes de G.S. : Chats = 22 élèves, Ecureuils = 23, Hirondelles = 23 et Papillons 23
- Soit P.S. = 67 enfants - M.S. = 74 enfants et G.S. = 91 enfants

Pour la rentrée 2022, les premières prévisions d'effectifs doivent être transmises à l'Inspection Académique pour début novembre. Il est à craindre, au regard des effectifs en baisse, une fermeture de classe pour l'année prochaine.

L'école, c'est aussi :

- 10 ATSEM : Hélène chez les Abeilles, Fanny chez les Oiseaux, Anne chez les Poissons, Nassima chez les Coccinelles, Muriel chez les Ours, Halima chez les Pandas, Sandrine chez les Chats, Patricia chez les Ecureuils, Marie- Anne chez les Hirondelles et Chrystel chez les Papillons.
- 3 AESH : Valérie qui accompagne un élève de G.S. à plein temps à l'école, ainsi que Nelly et Florence qui partagent leur temps entre l'école Layet Boutonnier et celle de Maria Mater et ont en charge 2 ou 3 élèves.

La rentrée s'est très bien passée, avec fluidité. L'échelonnement des horaires sur la matinée, habituel en maternelle, a été apprécié de tous, tout comme l'accueil individualisé par l'enseignant dans la cour d'entrée de l'école ou dans les classes pour les P.S.

3. Bilan des élections des représentants des parents d'élèves

Elles ont eu lieu vendredi 8 octobre. Merci aux parents qui ont pris en charge le dépouillement des votes.

1 liste unique de candidats « Allez Parents » avec 15 parents.

435 inscrits sur la liste électorale - 219 votants dont 16 votes blancs ou nuls => 203 suffrages exprimés.

Taux de participation 50,3% (vs 38,9% l'an dernier et vs 54,6% en 2019 quand encore bureau ouvert)

Les 15 élus se répartissent ainsi :

- 10 titulaires : il s'agit de Mesdames AIMÉ, GALBOIS, GROENEVELT, MIGRAINE, OLLER, RAULT, TUMORTICCHI et YEUNG ainsi que de Messieurs BONGERS et CHEYREZI.
- 5 suppléants : Mesdames AZIADJONOU, CHALMIN, KRIFA, MARQUES et MIANO

La directrice propose de continuer, l'an prochain un vote exclusivement par correspondance. Les membres du Conseil d'Ecole sont invités à donner leur avis sur cette proposition qui est validée à l'unanimité.

4. Vote du règlement intérieur de l'école pour 2021-2022

Dans le règlement intérieur transmis pour relecture, la directrice précise qu'il y a eu quelques corrections de coquilles par rapport au règlement de 2020-2021 et propose les modifications suivantes :

Article I.1.2 : remplacer « justificatif de domicile validé par la Mairie » par « certificat d'inscription scolaire délivré par la Mairie » et suppression de la mention « certificat du médecin » concernant les vaccinations. Ces modifications sont acceptées.

Les représentants de parents d'élèves demandent des explications ou modifications pour les articles suivants :

- I.1.2 : Que signifie « dans la limite des places disponibles » La directrice précise que les écoles sont des ERP (Etablissement Recevant du Public) classés selon différentes catégories et que cette catégorie implique un nombre de personnes pouvant être présent sur le site pour en assurer la sécurité. Depuis cette année, l'agrandissement a modifié la catégorie de l'école maternelle qui est maintenant un ERP de catégorie 3 (au lieu de catégorie 4) avec un effectif maximal du public autorisé qui s'élève à 321 personnes.
- I.2.1 : En cas de retard justifié au moment de l'entrée en classe le matin permettre un accueil lors de la récréation du matin. Cette modification n'est pas acceptée car elle est incompatible avec l'organisation de la surveillance et de la sécurité des élèves. Il n'y a pas de personnel disponible, tous les jours, à toutes les récréations du matin qui puisse assurer une permanence à l'entrée de l'école pour accueillir ces élèves.
- I.6.3 : Que signifie « bon état de propreté » ? La directrice précise que dans cet article, il est question d'hygiène corporelle, vestimentaire et non de continence ou de maîtrise des sphincters. Il est décidé de modifier l'article en remplaçant « propreté » par « hygiène générale ».
- III.2 : Demande de précision sur la privation d'une partie de la récréation à titre de punition. La directrice précise que l'élève puni participe à la récréation (il n'est jamais laissé seul en classe) mais qu'il peut passer un moment assis pour réfléchir à sa bêtise avant d'être autorisé à aller jouer avec ses camarades.

Rappel sur les personnes pouvant voter : Représentants parents (10) / Mairie (2) / Enseignants (tous)

Participent au vote : 9 Représentants de parents d'élèves, 1 représentant Mairie et 10 Enseignants.

Nous allons procéder au vote : Qui vote CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui vote POUR

Le règlement intérieur pour l'année scolaire 2021-2022, avec les modifications précisées ci-dessus, est voté à l'unanimité des présents.

5. Point sur la sécurité

Maintien des 2 temps de récréation le matin et 2 temps l'après-midi. Les horaires n'ont pas été modifiés par rapport à l'an passé. Le matin : 9h45-10h15 puis 10h15-10h45 et l'après-midi 14h45-15h15 puis 15h15-15h45.

5 classes sont en récréation à chaque horaire et il y a un roulement entre les classes des Coccinelles, Hirondelles et Ecureuils qui sont, alternativement, en récréation avec les classes de l'étage.

3 adultes pour surveiller à chaque temps de récréation.

Un exercice Incendie a eu lieu mardi 14 septembre à 10h30, pendant la 2nde récréation du matin. Il s'est très bien déroulé et a été l'occasion de tester l'évacuation des classes de l'agrandissement dans la cour de devant et celle des classes de CP hébergées dans les locaux dans la cour de récréation. La durée d'évacuation du RdC a été de 3 minutes. Quant à l'étage, seuls étaient présents des adultes (élèves en récréation) qui sont sortis en 2 minutes.

La posture Vigipirate « Eté - Automne 2021 », entrée en vigueur le samedi 19 juin 2021, est toujours d'actualité et place l'ensemble du territoire national au niveau « Sécurité Renforcée - Risque Attentat ». Elle atteste donc d'un niveau de menace durablement élevé.

Ce dispositif entraîne des mesures que nous connaissons bien et appliquons depuis quelques années :

- Sécurisation de l'entrée de l'école : interdiction de stationner et absence d'attroupement
- Accueil par un adulte à l'entrée de l'école.
- Contrôle visuel des sacs et vérification systématique de l'identité des personnes extérieures à l'établissement.
- Organisation de 3 exercices de sécurité (PPMS) dans le courant de l'année scolaire dont un « attentat - intrusion » qui doit avoir lieu avant les vacances de la Toussaint. Il a eu lieu ce matin en présence d'un représentant des services techniques de la Mairie, d'1 policier municipal et de 2 membres de la Gendarmerie Nationale. Les 3 sites de la commune qui accueillent des enfants (crèche, école maternelle et école élémentaire) sont reliés et cet exercice est le 2^{ème} exercice mis en place dans les 3 sites simultanément. L'intrusion ayant eu lieu dans la cour de l'école élémentaire, les différentes classes ont toutes choisi de se mettre à l'abri et non de s'échapper. Cet exercice a permis de tester les lieux de mise à l'abri dans l'agrandissement. Les nouveaux dortoirs étant des lieux idéaux avec la possibilité de s'enfermer très hermétiquement et rapidement avec une commande automatique unique pour tous les volets roulants. En revanche, pas de point d'eau disponible, il faut donc prévoir des bouteilles et un moyen d'assurer les pipis si l'alerte se prolonge.

Les parents d'élève interviennent pour mettre en avant le problème de communication lors de la sortie anticipée des enfants face au risque d'inondation qui a eu lieu le 4 octobre. La directrice précise qu'en situation de crise, les parties prenantes s'adaptent en fonction des moyens de communication dont elles disposent. La priorité de l'équipe enseignante a été de prévenir, par téléphone, chaque famille afin qu'elle s'organise pour venir récupérer son ou ses enfants avant 12h, car telle était la consigne de l'Inspection de la circonscription reçue par téléphone à 11h19 puis confirmée par mail à 11h23. A 11h35, les instances académiques ont relayé une décision préfectorale indiquant une fermeture pour 13h30 par mail.

La Mairie, de son côté, a informé les familles que le service de restauration était maintenu et que les enfants seraient « gardés » à l'école jusqu'à 13h30. Information qui n'était pas en possession de l'équipe enseignante au moment des appels aux familles. La priorité restant que les enfants puissent être mis à l'abri à leur domicile le plus rapidement possible.

6. Point sur les travaux réalisés et à venir

Réalisés :

- Travaux liés à l'agrandissement de l'école. Il reste quelques « finitions » pour garantir la sécurité de tous.
- Affichage de la Mosaïque réalisée par les G.S. l'an passé dans le cadre du P.E.A.C.
- Installation d'un distributeur de papier sèche-main dans la cuisine
- Réparation de la barre de la porte coupe-feu qui permet l'accès à la cour de récréation depuis le grand hall
- Sécurité : équipement des portes intérieures des classes avec un bouton de verrouillage en lieu et place de clé (sauf dans la classe des Chats) et installation du système de badge sur toutes les portes donnant vers l'extérieur pour entrer dans les locaux.
- Divers petits travaux d'entretien courant : changement de poignées de porte, installation d'étagères, ...
- Divers petits travaux informatiques

À venir :

- Sécurisation de la cour de devant afin de pouvoir l'utiliser en toute sécurité : pose de brise-vue, problématique des copeaux de bois et des murets en béton entourant les anciens arbres présents dans cette cour.
- Toujours de gros soucis de connexion à internet. A-t-on une date pour l'installation de la fibre ? Aucune date n'est annoncée, la Mairie confirme que c'est en cours et même déjà effectif.
- Qu'en est-il de la mise à niveau du parc informatique de l'école maternelle : Windows 7 n'est plus mis à jour car les ordinateurs présents dans les classes sont trop vieux. Cela reste la priorité en cette année scolaire. Aucune date n'est annoncée quant au renouvellement du matériel obsolète. Les représentants des parents d'élèves proposent de faire un appel aux dons auprès des familles pour récupérer du matériel qui pourrait aussi être à destination des élèves (tablettes...)
- L'équipe a aussi des demandes de renouvellement de matériel pour intégration sur le budget 2022 :
 - Classe des Ecureuils : remplacement du canapé de l'espace bibliothèque
 - Classe des Poissons : Achat et installation d'un sèche dessin mural, achat d'un panneau de peinture celui de l'ancienne classe n'ayant pu être ré-installé du fait des fenêtres et de l'impossibilité de percer les murs (ce qui est une réelle problématique)
 - Classes de l'agrandissement : panneau ou système permettant l'accrochage sur les murs
 - Classe des Ours : un meuble avec des bacs pour les élèves
 - Ecole : petite imprimante-scanner bureau de direction
 - Cuisine : Remplacement du frigidaire qui congèle plus qu'il ne refroidit malgré un thermostat réglé au plus bas

Mme Demaria donne un accord de principe. La directrice devra transmettre les demandes pour le 15 novembre.

7. Point sur la coopérative scolaire

Parole à Mme Deborde mandataire de la coopérative scolaire.

Le Compte-Rendu Financier de l'an passé a été validé par Mme Groenevelt, représentante d'Allez Parents ainsi que par 2 enseignants de l'école.

En cette rentrée, nous disposons d'un budget de 12 945€.

L'équipe souhaiterait se doter de VPI dont l'achat serait réalisé avec ce budget et demande s'il est possible que la Mairie prenne en charge l'installation et l'entretien de ces VPI. Mme Demaria reviendra vers la directrice pour le confirmer.

A nouveau affiliation à l'OCCE cette année.

8. Activités, projets et fêtes à venir

• Photographie scolaire :

Elle a eu lieu jeudi 7 octobre et vendredi 8 octobre. Même prestataire que l'an passé avec commande directement par les parents via internet sur le site du photographe. Les parents ont reçu les coupons pour commander les photos sauf pour la classe des Poissons qui, en raison d'un souci technique, devra refaire la photo du groupe classe, ce qui est prévu, en urgence ce jeudi après-midi afin que les parents puissent récupérer les coupons ce vendredi 22/10/21, jour des vacances. Les commandes devront être faites sur le site du photographe avant le dimanche 14 novembre pour une réception des photos à l'école début décembre.

• Spectacle de conte :

Il aura lieu le lundi 29 novembre au matin pour toutes les classes de l'école. Une représentation de 30 minutes pour chaque niveau. Cette année, les élèves découvriront un spectacle de la Compagnie « Indian Dance Navrasa ». Le spectacle, intitulé « « Surya Aféfé », mêle contes, musiques et danse indienne et fera voyager les élèves dans les contes de l'Inde et de l'Afrique à travers l'histoire de Nandita, la petite fille de Surya.

- **Noël :**

Le choix des livres offerts aux enfants par la Mairie aura lieu le lundi 8 novembre. Un grand merci d'avance pour les enfants.

La Mairie confirme qu'il y aura un spectacle offert cette année, à priori le jeudi 2 décembre pour la maternelle. Venue du Père Noël à l'école sûrement le jeudi 19 décembre ou vendredi 20 décembre avec chants et passage dans les différentes classes de l'école puis goûter. Comme chaque année, nous avons besoin de l'aide des parents pour trouver un Père Noël...

- **Natation pour les G.S. :**

Très compliquée à mettre en place mais nous allons y parvenir... Merci aux parents qui se sont proposés pour

passer l'agrément, sans eux, cela n'aurait pas été possible et à ceux qui accompagneront aussi pour aider les élèves à se préparer.

Les séances auront finalement lieu :

- le lundi après-midi à partir du lundi 13/12/21 pour 10 séances donc jusqu'au lundi 14/03/22 inclus pour la classe des Ecureuils (1^{er} créneau) et pour la classe des Chats (2nd créneau)
- le vendredi après-midi, uniquement sur le 1^{er} créneau, du fait d'une erreur d'organisation du planning entre Nautipolis et l'inspection. Les classes ne bénéficieront donc que de 6 séances au lieu de 10. La classe des Hirondelles sera concernée à partir du vendredi 10/12/21 jusqu'au vendredi 28/01/22 inclus et la classe des Papillons du vendredi 04/02/22 jusqu'au vendredi 25/03/22 inclus.

- **Galette des Rois à l'école : Vendredi 14 janvier**

- **Carnaval :**

Avec en amont, l'intervention de l'Association Lo Cepon à raison de 3 interventions dans chaque classe pour danses et chants provençaux. Le carnaval à l'école est prévu début mars, la semaine de mardi gras, probablement jeudi 3 ou vendredi 4 mars.

9. Activités de l'APE - La Tirelire

La parole est donnée à Mme Aznavourian, nouvelle présidente de la Tirelire.

Elle rappelle qu'en 2019-2020, un montant de 800€ avait été redistribué à chaque classe de l'Ecole maternelle.

En 2020-2021, du fait du confinement, il n'y avait pas eu de reversement par classe et la Tirelire avait pris en charge l'achat de la galette des rois et divers cadeaux tout au long de l'année scolaire.

Pour cette année scolaire, une dotation de 150€ par classe, soit 1 500€ a été votée lors de l'AG de l'Association.

L'équipe enseignante remercie la Tirelire pour ce don dont elle fera bon usage.

Concernant l'opération Chocolats de Noël qui est en cours, toutes les commandes doivent être transmises à la Tirelire pour ce vendredi 22 octobre. La directrice remet à Mme Aznavourian, quelques commandes reçues à la Maternelle.

10. Questions diverses des participants

Questions ou points soulevés par les parents d'élèves de l'école maternelle, transmises par la Présidente d'Allez Parents. :

- **Les temps de récréation**

- Les enfants ont-ils des zones par classe ? Il n'y a pas de zones délimitées par classe pendant les récréations sur le temps scolaire. Lors des récréations, nous sommes à l'extérieur et la priorité de l'équipe a été le bien-être des enfants : ne pas isoler une classe de MS qui ne serait jamais en récré avec les autres et aurait un espace juste pour elle... pareil pour les GS les classes du bas ne verraient jamais les GS des classes du haut. Sur le temps périscolaire, il y a 3 zones délimitées, une pour chaque niveau.
- La nouvelle cour est-elle utilisée ? Elle est utilisée pour les activités sportives de chaque classe. Cette cour est trop accidentogène à aujourd'hui pour être utilisée pendant les temps de récréation. Le projet était de la dédier à la pratique du vélo et des activités sportives en attendant la mise en sécurité. Cependant, le Conseil des Maîtres n'est pas unanime et a émis des réserves quant à la sécurité car la cour est en pente,

les élèves vont souvent très vite avec les draisienne et une chute sur le béton peut être sujette à des blessures conséquentes. L'aménagement de cette cour doit encore être réfléchi en équipe.

- Les temps de récréation des CP et des maternelles sont-ils synchronisés ? Oui, tout se passe très bien. Les horaires de récréation des CP sont les suivants :
MATIN 9h50-10h10 : Les CP traversent la cour vers 9h45 au moment de la 1^{ère} récréation pour les maternelles et sont de retour vers 10h15 (selon le temps de passage aux sanitaires), heure de début de la 2nde récréation.
APRES-MIDI 14h50-15h10 : Même configuration qui coïncide avec les 2 temps de récréation de l'après-midi à la maternelle.

=> pas de bousculade, les CP sont « grands » et se déplacent en rang.

- Où se déroulent les récréations les jours de pluie ? avec les protocoles COVID ? Les jours de pluie, les récréations se déroulent dans la salle de classe avec mise à disposition de jeux, livres, activités de détente. Ce qui permet de respecter les protocoles Covid et est surtout moins bruyant et fatigant pour les enfants.
- Concernant les questions suivantes, la directrice passe la parole à Monsieur le Maire car les questions posées sont du ressort de la Municipalité.
 - L'emplacement du passage piéton traverse le dépose minute. Son déplacement est-il envisageable afin de fluidifier la circulation des voitures et des piétons en toute sécurité ?
Après explications et discussion sur les possibilités : Elargir le trottoir ? Déplacer les places handicapées ?
M. le Maire propose de se rendre sur place en présence des représentants des parents d'élèves pour étudier et analyser la situation afin de faire des propositions rapidement.
 - L'eau : Les parents demandent la communication d'une cartographie des zones de prélèvements et des résultats avec insistance et si cela n'est pas possible, par principe de précaution, de distribuer de l'eau minérale sur les temps scolaires et péri-scolaires.
M. le Maire précise que de multiples prélèvements ont été réalisés et le sont régulièrement. Les analyses reviennent conformes. La dernière analyse date du 28 septembre à l'école élémentaire (même circuit que la maternelle) et est conforme. Il peut rester des traces de plomb sur la commune mais pas sur le réseau public, uniquement sur le réseau privé. La Mairie affichera sur les panneaux du parking de l'école les résultats des analyses qui seront faites régulièrement dans les écoles. A l'issue des vacances de Noël, seule période où l'école maternelle sera fermée, une purge complète des canalisations sera effectuée sur tous les robinets de l'école.
 - Une mise à disposition de mouchoirs est-elle possible sur le temps péri-scolaire ? Des mouchoirs seront mis à disposition sur ce temps, sans aucun souci.

La séance est levée à 20h35.

Fait à Roquefort-les Pins, le21/10/2021.....

Le Président du Conseil d'École :

Violaine COTTIN

Le Secrétaire de séance :

Lauriane LA-SPESA



55, Chemin de Valbois – Cidex 401
06330 ROQUEFORT LES PINS
Tél. 04 93 77 04 63 – Fax 04 93 77 06 69
ecole.0061705w@ac-nice.fr